

CS Group

Société anonyme

54-56, avenue Hoche

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

61, rue Henri Regnault

92075 Paris-La Défense

S.A. au capital de 8 320 000 €

784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

CS Group

Société anonyme

54-56, avenue Hoche

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société CS Group

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CS Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation (notes IV 2 c de l'annexe aux comptes annuels)

Point-clé de l'audit	Notre approche d'audit
<p>Les titres de participation s'élevaient à 152 M€ au 31 décembre 2010 en valeur nette comptable, au regard d'un total du bilan de 246 M€. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité, calculée en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, méthode qui intègre une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- les prévisions de flux de trésorerie futurs ;- les taux de croissance à l'infini retenus pour les flux projetés ;- les taux d'actualisation (WACC) appliqués aux flux de trésorerie estimés,- une approche comparative boursière. <p>En conséquence, une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur d'utilité de ces titres de participation et à nécessiter la constatation d'une dépréciation.</p> <p>Nous considérons l'évaluation des titres de participation comme un point-clé de l'audit en raison (i) de leur montant significatif dans les comptes de la société, (ii) des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de leur valeur d'utilité.</p>	<p>Nous avons analysé la conformité des méthodologies appliquées par la société aux normes comptables en vigueur s'agissant des modalités d'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation.</p> <p>Nous avons pris connaissance des hypothèses-clés retenues et avons :</p> <ul style="list-style-type: none">- rapproché les prévisions d'activité sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les informations disponibles, parmi lesquelles les perspectives de marché et les réalisations passées, et avec les dernières estimations (hypothèses, budgets, plans stratégiques) de la Direction telles qu'elles ont été soumises à la validation du Conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;- comparé les taux de croissance à l'infini retenus par le groupe avec les comparables du secteur et les consensus des analystes financiers. <p>Nous avons comparé les taux d'actualisation retenus (WACC) avec nos bases de données internes, en ayant recours pour cela à nos équipes des spécialistes en évaluation financière.</p> <p>Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction, que nous avons comparées à nos propres calculs pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses serait de nature à nécessiter la comptabilisation d'une dépréciation des titres de participation concernés. Nous avons également apprécié la pertinence des prévisions budgétaires historiques au regard des réalisations constatées sur l'exercice 2020.</p> <p>Enfin, nous avons vérifié que l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CS Group par l'assemblée générale du 28 mai 2004 pour Deloitte & Associés et par celle du 27 juin 2008 pour Mazars

Au 31 décembre 2020, Deloitte & Associés était dans la 23ème année de sa mission sans interruption et Mazars dans la 13ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris - La Défense, le 30 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars



Francisco SANCHEZ

Deloitte & Associés



Alain GUINOT

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2020

SYSTEMES CRITIQUES INTELLIGENTS CYBERPROTEGES



I. – Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2020 Montant net	31/12/2019 Montant net
Immobilisations incorporelles	3	0	0
Immobilisations corporelles	4	1	1
Immobilisations financières	5	152 234	152 234
Actif immobilisé		152 235	152 235
Clients et comptes rattachés	6	270	423
Autres créances	6	82 162	81 522
Disponibilités	7	10 985	9 031
Charges constatées d'avance	6	163	156
Actif circulant		93 580	91 132
Charges à répartir	6		0
TOTAL DE L'ACTIF		245 815	243 367

PASSIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2020	31/12/2019
Capital social		24 568	24 568
Primes liées au capital		73 010	73 010
Réserve légale		3 153	3 153
Réserves statutaires et contractuelles		450	450
Autres réserves			
Report à nouveau		41 242	40 512
Résultat de l'exercice		(152)	730
Capitaux propres	8	142 271	142 423
Provisions pour risques et charges	9	150	0
Dettes financières	10-11	39 828	40 009
Dettes d'exploitation	11	1 389	1 275
Dettes diverses	11	62 177	59 660
Dettes		103 544	100 944
TOTAL DU PASSIF		245 815	243 367

II. – Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	12	2 130	2 312
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		786	792
Autres produits			0
Produits d'exploitation		2 916	3 104
Achats et charges externes		1 376	1 575
Impôts, taxes et versements assimilés		13	22
Charges de personnel	13	1 447	1 197
Dotations aux amortissements et provisions		1	18
Autres charges		147	317
Charges d'exploitation		2 984	3 130
Résultat d'exploitation		(68)	(25)
Produits financiers de participations			12
Autres intérêts financiers		524	651
Reprises sur provisions et transferts de charges		886	272
Gain de change			17
Produits sur cessions de valeurs mobilières		40	33
Produits financiers		1 450	985
Dotations aux amortissements et provisions financières		10	6
Intérêts et frais financiers		806	1 013
Autres charges financière		630	
Perte de change			17
Charges sur cessions de valeurs mobilières		52	94
Charges financières		1 498	1 130
Résultat financier	14	(48)	(145)
Résultat courant avant impôt		(116)	(170)
Résultat exceptionnel	15	(120)	75
Intéressement et participation			
Impôts sur les bénéfices	16	84	(825)
RESULTAT NET		(152)	730

III. – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2020	31/12/2019
Résultat net		(152)	730
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
<i>Amortissements/dépréciations d'actifs immobilisés et provisions pour risques</i>		131	(192)
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>		20	
<i>Autres produits et charges non cash</i>			
Capacité d'autofinancement	(A)	(1)	538
Variation du BFR	(B)	2 136	(5 988)
Flux de trésorerie d'exploitation	(A)+(B)=(C)	2 136	(5 450)
Cession nette d'immobilisations corporelles et incorporelles			(1)
Investissement financier net			
Flux de trésorerie d'investissement	(D)	0	(1)
Remboursement d'emprunts et crédits		(12 344)	(10 597)
Intérêts versés sur emprunt obligataire			
Nouveaux emprunts et crédits		12 164	15 746
Augmentation / (réduction) de capital			
Variation intérêts courus			0
Action d'auto-contrôle et de régularisation des cours			
Dividendes versés		0	(981)
Flux de trésorerie de financement	(E)	(180)	4 168
Variation nette de trésorerie	(C)+(D)+(E)+(F)=(G)	1 954	(1 283)
Trésorerie en début de période	(H)	9 031	10 314
Trésorerie de fin de période	(H)+(G)=(I)	10 985	9 031

IV. – Annexe aux comptes sociaux 2020

Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

En 2020 la pandémie Covid-19 a bouleversé avec une ampleur inégalée notre environnement macroéconomique. Dès les mesures de confinement de mars 2020, CS GROUP a immédiatement actionné son plan de continuité d'activité dans l'ensemble des pays où il est implanté. Le télétravail a été généralisé pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs et de ses clients. Dans tous les cas possibles, la continuité de service auprès de ses clients a été maintenue. Pour autant, un certain niveau de perte d'activité n'a pu être évité.

Afin d'en minimiser l'impact, le Groupe a mis en place des cellules de crise et une gouvernance adaptée. L'ensemble des mesures compensatoires prévues dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises déployée par les états a été mis en œuvre dans les pays où CS GROUP opère, mesures telles que le recours à l'activité partielle et la mobilisation de lignes de financement auprès des banques partenaires du Groupe. Notamment deux Prêts Garantis par l'Etat accordés aux filiales du groupe en France pour un montant total de 31 M€ et bénéficiant d'un différé de remboursement de deux ans contribuent à renforcer la liquidité du groupe.

Malgré ce contexte inédit et difficile, CS GROUP a finalisé des étapes importantes de sa réorganisation interne avec l'apport partiel d'actif de la branche Cyber de CS Systèmes d'Information à CS Novidy's et la transmission universelle de patrimoine de Diginext au sein de sa filiale CS GROUP - France, au 1^{er} mai. Un plan d'intégration énergique a été mis en œuvre, avec pour objectif notamment de mettre sous contrôle les programmes du périmètre ex-Diginext, pour répondre, soit à des difficultés d'avancement, soit à l'attente d'autorisations liées à la réglementation ITAR.

Concernant le projet de sa filiale CS GROUP –France, dont les difficultés avaient été évoquées dans les Faits Marquants de son rapport financier annuel 2019, le Groupe a finalisé un plan d'action qui a été agréé par le Client au cours du deuxième trimestre 2020, ce qui a permis de débloquer une facturation qui a été réglée en juin 2020. Les réunions de travail tenues depuis ont confirmé que le projet est revenu dans un mode collaboratif. Les progrès techniques faits sur ce projet ont été reconnus par le Client contractuel. Il reste à converger sur le niveau des performances acceptables par le Client final.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

Note 2 – Règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société CS GROUP SA ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le Code de Commerce, le Plan Comptable Général (règlement 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant actualisé par la suite).

L'établissement des états financiers, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers.

Ces estimations peuvent être révisées en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

a) Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement :

- des brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève ;
- des logiciels d'application, amortis sur 3 ans ;

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), à leur coût de production ou valeur d'apport.

L'amortissement pour dépréciation est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée prévisible d'utilisation des biens. Il est tenu compte d'une valeur résiduelle lorsqu'elle est significative.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Immobilisations	Durée
Mobiliers administratifs	3 à 10 ans
Matériels informatiques	3 à 7 ans
Autres immobilisations	1 à 5 ans

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée comme une valeur d'utilité, en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition. Pour ce faire, la société compare la valeur nette des titres de participation à leur valeur actuelle obtenue selon un test de valeur.

Le test de valeur est conduit en utilisant 2 méthodes :

- Une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows").
- Une approche comparative boursière quand elle est jugée pertinente.

Test de valeur fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows") :

- les flux de trésorerie futurs d'exploitation résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 5 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital ;
- la valeur terminale a été estimée à partir du cash-flow libre reporté à l'infini en retenant une croissance perpétuelle ;
- les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

Test de valeur fondée sur l'approche comparative : multiples boursiers :

- les résultats de l'approche par les flux futurs de trésorerie actualisés sont recoupés avec les valorisations boursières d'un échantillon de sociétés du secteur. Une prime de contrôle est rajoutée à la valeur des fonds propres retenus.

Les prêts consentis dans le cadre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction sont dépréciés afin de ramener leur montant à leur valeur probable de réalisation.

d) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les créances qui font l'objet de financement sont dépréciées si nécessaire, afin de ramener leur montant à la juste valeur.

e) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Y figurent notamment les provisions pour charges, risques et litiges et pénalités.

Les redressements fiscaux notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne font pas l'objet d'une provision lorsque la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux en cours.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les titres cotés et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Les actions propres détenues sont classées en valeur de placement lorsqu'elles sont acquises aux fins de régularisation des cours ou afin d'être transférées aux bénéficiaires de plan d'achats d'actions. Dans les autres cas, les actions auto-détenues figurent en immobilisations financières.

g) Produits et charges exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel ou de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que plus ou moins-values liées aux cessions, charges de restructuration ou amortissements exceptionnels d'immobilisations.

Les coûts liés aux acquisitions et cessions de participations sont également classés sous cette rubrique.

Conformément aux principes comptables, toute dotation et reprise de dépréciation des titres d'une filiale est classée en résultat financier. Le gain ou la perte réalisée lors de la cession impacte le résultat exceptionnel.

h) Engagements vis à vis du personnel

La société a conclu fin 1998 un accord facultatif visant à prendre en charge une partie de la couverture médicale d'anciens salariés. Ce régime concerne des salariés mis à la retraite avant le 1er janvier 1999.

Les salariés de la société ne bénéficient pas d'indemnité de départ à la retraite.

La société n'est engagée que dans un régime frais de santé à cotisations définies qui prévoit des versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds. Ces versements sont comptabilisés en charge de l'exercice.

i) Instruments financiers

La société ne juge pas actuellement avoir l'opportunité d'utiliser d'instruments financiers. L'exposition aux risques de taux sur l'endettement à taux variable ne concerne que le financement des créances d'état remboursable au bout de trois ans. La stabilité et la modération actuelle des taux d'intérêts rendent la couverture inutile.

j) Conversion des éléments en devises

Les charges et les produits en devises éventuels sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence, résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, est

portée en "écart de conversion". Les pertes latentes de change sont dans ce cas couvertes par une provision pour risques.

k) Consolidation

En tant que société mère, la société établit des comptes consolidés.

l) Frais émission d'emprunt

Les frais spécifiques éventuels à l'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt et comptabilisés en charges à répartir à l'actif du bilan.

Note 3 – Immobilisations incorporelles

Evolution en 2020 (en milliers d'euros)	31/12/2019	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2020
<u>Valeurs brutes</u>					
Concessions, brevets, licences	51				51
Autres					
Total des valeurs brutes	51				51
<u>Amortissements et provisions</u>					
Concessions, brevets, licences	51				51
Autres					
Total des amortissements et dépréciations	51				51
Valeurs nettes	0				0

Evolution en 2019 (en milliers d'euros)	31/12/2018	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2019
<u>Valeurs brutes</u>					
Concessions, brevets, licences	51				51
Autres					
Total des valeurs brutes	51				51
<u>Amortissements et provisions</u>					
Concessions, brevets, licences	51				51
Autres					
Total des amortissements et dépréciations	51				51
Valeurs nettes	0				0

Note 4 – Immobilisations corporelles

Evolution en 2020 (en milliers d'euros)	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Mobilier, matériel de bureau et informatique	8			8
Autres				
Total des valeurs brutes	8			8
Amortissements et provisions				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	6	1		7
Autres				
Total des amortissements et dépréciations	6			7
Valeurs nettes	2	1		1

Evolution en 2019 (en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Mobilier, matériel de bureau et informatique	6	2		8
Autres				
Total des valeurs brutes	6	2		8
Amortissements et provisions				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5	1		6
Autres				
Total des amortissements et dépréciations	5	1		6
Valeurs nettes	1	1		2

Note 5 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participation	152 200	152 200
Prêts	34	34
Dépôts et autres		
Total valeurs nettes	152 234	152 234

Voir aussi le tableau des filiales et participations en note 21.
En ce qui concerne les actions d'autocontrôle, voir la note 7.

Le poste « prêts » est constitué essentiellement des investissements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

L'évolution du poste titre de participation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Valeur brute au 1er janvier	177 767	177 767
Augmentation		
Diminution	(20)	
Valeur brute au 31 décembre	177 747	177 767
Dépréciations au 1er janvier	25 567	25 567
Dotations		
Reprises	(20)	
Dépréciations au 31 décembre	25 547	25 567
Valeur nette au 31 décembre	152 200	152 200

Note 6 – Echancier des créances

(en milliers d'euros)	31/12/2020				31/12/2019
	Montant brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Montant brut
Créances de l'actif immobilisé					
Prêts	48		48		48
Autres immobilisations financières					
Créances d'exploitation					
Clients	270	270			423
Clients douteux					
Personnel et comptes rattachés					
Etat et autres collectivités ⁽¹⁾	62 175	14 760	47 415		59 690
Groupe (comptes-courants)	19 950	19 950			21 810
Débiteurs divers	23	23			23
Charges constatées d'avance	163	163			156
Charges à répartir ⁽²⁾					
Total					82 252

(1) Les créances envers l' « Etat et les autres collectivités » incluent les Crédits Impôt Recherche et CICE pour 62 140 K€ dont 14 725 K€ à échéance à moins d'un an.

Note 7 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les actions d'autocontrôle sont classées conformément aux principes décrits à la note 2-f.
L'évolution du poste est la suivante :

	Quantité	Valeur brute (en milliers d'euros)	En valeurs mobilières de placement (en milliers d'euros)
31/12/2018	75 614	686	686
Acquisitions	120 788	553	
Cessions	(132 732)	(694)	
Transferts			
31/12/2019	63 670	545	545
Acquisitions	156 112	589	
Cessions	(151 740)	(594)	
Transferts			
31/12/2020	68 042		540

La valeur nette des actions propres détenues est fonction du cours moyen du mois de clôture. Les autres valeurs mobilières sont constituées de placements monétaires dont l'évaluation au bilan ne diffère pas de la valeur de marché.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement :

en milliers d'euros	Montant
31/12/2018	434
Augmentation	
Diminution	70
31/12/2019	364
Augmentation	
Diminution	18
31/12/2020	346

Note 8 – Capital social

(en milliers d'euros)	En 2020		En 2019	
	En nombre	En valeur	En nombre	En valeur
A l'ouverture	24 568	24 568 466	23 476 030	23 476
Augmentation de capital :				
Actions nouvelles ⁽¹⁾			1 092 436	1 092
Exercice de BSA				
Exercice de stock-options				
A la clôture	24 568	24 568 466	24 568 466	24 568

(1) Mouvements de la période (voir aussi ci-après) :

En 2019 :

- Conversion de 10 883 obligations représentant 1 092 436 actions.

Un droit de vote double est accordé lorsqu'il est justifié d'une inscription au nominatif au nom du même actionnaire depuis plus de deux ans.

Variation des capitaux propres :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Affectation du résultat 2019	Augmentation de capital	Dividende Versé	Résultat 2020	31/12/2020
Capital social	24 568					24 568
Primes diverses	73 010					73 010
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau	40 512	730				41 242
Dividende versé						
Résultat	730	(730)			(187)	(187)
Total	142 423	0			(187)	142 236

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Augmentation de capital	Dividende Versé	Résultat 2019	31/12/2019
Capital social	23 476		1 092			24 568
Primes diverses	70 173		2 837			73 010
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau	41 269	224		(981)		40 512
Dividende versé						
Résultat	224	(224)			730	730
Total	138 745	0	3 929	(981)	730	142 423

En 2019, 1 092 436 actions nouvelles ont été attribuées aux souscripteurs de l'émission obligataire de 2014 pour la conversion de 10 883 OCA.

Le 25 juillet 2019, date d'échéance de l'emprunt obligataire convertible, les 31 OCA résiduelles non converties ont fait l'objet d'un remboursement (capital et intérêts).

Note 9 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2020
Litiges et risques divers	0	150			150
Risques sur filiales					
Total	0	150			150

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2019
Litiges et risques divers	190			190	0
Risques sur filiales					
Total	190			190	0

Note 10 – Emprunts

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt Obligataire Convertible		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39 829	40 009
Soldes créditeurs de banque		
Dettes financières	39 829	40 009

CS GROUP assure en partie le financement externe du Groupe par le biais des lignes de crédit BPI France garanties par ses créances de crédit d'impôt au titre du groupe fiscal français.

Financement par BPI France des créances de Crédit Impôt recherche et Crédit Impôt Compétitivité Emploi du groupe fiscal

(en milliers d'euros)	Tirage au 31/12/2020	Date de remboursement de la créance
CIR/CICE 2017	13 325	30/06/2021
CIR/CICE 2018	14 427	30/06/2022
CIR 2019	12 077	30/06/2023
Total	39 829	

Pour information, les lignes garanties par les crédits d'impôt CIR et CICE accordées par BPI France font l'objet d'un renouvellement annuel et sont, par conséquent, considérées comme financement à moins d'un an.

Note 11 – Echancier des dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Dont à moins d'un an	Dont à plus un an	31/12/2019
Emprunt obligataire Convertible				0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39 829	39 829		40 009
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	606	606		429
Personnel et comptes rattachés	162	162		209
Sécurité Sociale et autres organismes	92	91		116
Etat et autres collectivités	529	529		521
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe (comptes courants)	62 177	14 797	47 380	59 660
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	103 394	56 014	47 380	100 944

Note 12 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des prestations de services facturées aux sociétés du Groupe.

Note 13 – Personnel

	31/12/2020	31/12/2019
Ingénieurs et cadres	2	2
Collaborateurs / employés	0	0
Total	2	2

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations allouées aux organes d'administration	143	200
Rémunération allouées aux organes de direction :		
Rémunérations	345	372
Paiements sur base d'actions		

CS GROUP n'a consenti aux organes d'administration et de gestion ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres).

Le conseil d'administration de CS GROUP, dans sa séance du 12 juillet 2005, a alloué au Directeur Général une indemnité de départ en cas de révocation ou de non renouvellement des fonctions, suivis d'un départ définitif du groupe, sauf abus de biens sociaux ou volonté de nuire, égale à 150% de sa rémunération brute annuelle 2007 (rémunération forfaitaire ou rémunération fixe + variable à 100). Cette indemnité est subordonnée au respect de conditions de performance.

Note 14 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes et produits de filiales		12
Charges d'intérêts financiers	(806)	(1 013)
Revenus des comptes-courants	524	651
Perte sur compte-courant ⁽¹⁾	(630)	
Dépréciations/reprises créances financées	217	198
Dépréciations/reprises de valeurs mobilières de placement	18	70
Dépréciation/reprise Compte Courant ⁽¹⁾	641	(2)
Résultat net de cession sur VMP	(12)	(61)
Autre résultat financier		
Total	(48)	(145)

⁽¹⁾ Impact de l'accord avec le cessionnaire sur la cession de l'intégralité des parts détenues par CS GROUP SA dans la société SIGNOVAL TUNISIE au 28 février 2020.

Note 15 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion ⁽²⁾	964	631
Résultat exceptionnel sur opérations en capital ⁽¹⁾	(20)	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ⁽²⁾	(914)	(746)
Dotations/reprises exceptionnelles sur provisions ⁽²⁾	(150)	190
Total	(120)	75

⁽¹⁾ Impact de la cession de l'intégralité des parts détenues par CS GROUP SA dans la société SIGNOVAL TUNISIE au 28 février 2020.

⁽²⁾ charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondant essentiellement à des coûts et honoraires engagés dans le cadre du plan Transformation et refacturés à CS GROUP - France pour 964 K€ en 2020 vs 631 K€ en 2019 (Plan ambition 21).

Conformément aux principes comptables, les reprises de dépréciation sur titres de participations cédées sont comptabilisées en résultat financier.

Note 16 – Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal du groupe 2020 d'intégration fiscale est déficitaire ; il n'y a pas de charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice.

Charges/produits d'intégration fiscale

La société mère a constitué un groupe d'intégration fiscale avec certaines filiales.

Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficie à la société mère CS GROUP. Au titre de 2020, la société a enregistré un produit d'impôt de 84 K€.

La société, en tant que mère du groupe fiscal, dispose d'un déficit fiscal d'ensemble indéfiniment reportable de 347 M€ en fin 2020.

Note 17 – Charges à payer et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges à payer rattachées à des comptes de passif		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts)	0	36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	443	284
Dettes fiscales et sociales	224	279
Dettes diverses		
Total	667	599
Produits constatés d'avance		

Note 18 – Eléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Bilan		
Participations en valeurs brutes	177 747	177 767
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés	270	423
Comptes courants et autres (actif)	19 950	21 896
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Comptes courants et autres (passif) (1)	62 177	59 660
Compte de résultat		
Dividendes reçus	0	0
Autres produits financiers	524	651
Reprise provision dépréciation des titres		
Autres charges financières		

(1) comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales intégrées dans le Groupe fiscal dont les montants correspondent aux créances de (i) Crédit Impôt Recherche nées chez CS GROUP - France (incluant ex- Diginext) et CS Novidy's en 2017, 2018, 2019 et 2020, remboursables respectivement en 2021, 2022, 2023 et 2024 ainsi que de (ii) Crédit Impôt Compétitivité des Entreprises de 2017 et 2018 remboursables en 2021 et 22.

Note 19 – Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés		
Indemnités de départ en retraite et frais de santé des inactifs (cf. 2-h)	875	1 035
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles - titres		
Avals, cautions et garanties (cf. 19-a)	88 658	90 752
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties		

19. a – Avals, cautions et garanties donnés :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Cautionnement solidaire des emprunts obligataires EuroPP souscrits par CS GROUP - France en 2016 et 2018 et de la ligne de financement BEI de 20 M€ consentie à CS GROUP - France en 2017. Tirage à date :	43 345	45 212
Garantie donnée dans le cadre du financement des créances de crédit d'impôt par BPI par nantissement Dailly des créances d'intégration fiscale	39 829	39 975
Garantie parentale donnée en paiement de loyer (*)	4 750	4 750
Garantie parentale donnée sur la ligne cautions sur loyers CS GROUP - France	734	814

(*) Porte sur l'occupation par CS GROUP - France d'un ensemble de locaux sis 22 avenue Galilée au Plessis Robinson. Les présents baux sont conclus pour une période de neuf années à compter de 2014. Ils prévoient une garantie solidaire de la maison-mère CS GROUP SA, plafonnée à 4 750 K€ sur une durée de 6 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail.

Note 20 – Locations immobilières simples

Néant.

Note 21 – Filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société (en milliers €)	Capital	Capitaux propres, autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote-part du Capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
1 - Filiales (détenues à plus de 50 %)					
CS GROUP - France	4 892	53 559	99.99	151 506	(4 090)
2 - Participations (détenues entre 10 % et 50 %)					

Les titres CS GROUP – France ont fait l'objet d'un test d'impairment qui a conduit à maintenir leur valeur nette à fin 2020 inchangée vs 2019.

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations :

	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur brute	176 699			
Valeur nette	151 506			
Montant des cautions et avals donnés (cf. note 19)				

Note 22 – Evènements postérieurs à la clôture

Néant.